

ABONNEMENT.	
Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

L'ECHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Août 1875.

Bulletin politique.

C'est à la *Tages presse* de Vienne que nous empruntons notre bulletin de ce jour. Il dira, plus éloquemment que nous ne le pouvons faire, toute la gravité de la situation que l'insurrection de l'Herzégovine fait à l'Europe :

« Il paraît absolument nécessaire, dit cette feuille, de rappeler que l'insurrection des Slaves méridionaux confine à notre frontière et que les étincelles et la fumée de l'incendie pénètrent sur le territoire autrichien. Quelle doit être l'attitude de l'Autriche en cette circonstance ? Il faut avant tout concentrer l'incendie dans son foyer et l'empêcher de se propager. Il faut notamment contraindre la Serbie à s'imposer le calme et la réserve. Les moyens de pression ne nous manquent pas à cette fin, mais une parole sérieuse suffira. En résumé, il faut travailler au maintien de la paix. Que pas un coup de canon ne soit tiré sur notre frontière sans notre permission. C'est le moins que nous puissions exiger, en notre qualité de grande puissance ! »

« Il est vrai que le prince de Bismark ne semble pas se soucier beaucoup de la paix. Ses organes, avec une ardeur tout-à-fait remarquable, prennent parti pour les insurgés et s'appliquent à démontrer que l'Autriche a le devoir de s'associer à leur œuvre. Le chancelier de l'empire allemand semble attendre une action avec une réelle impatience et il l'aimerait mieux aujourd'hui même que demain. Car cette action lui permettrait d'arriver au but qu'il a constamment poursuivi : être maître du continent et en disposer à son gré. Qu'on s'imagine l'Orient en flammes ! L'Autriche aurait assez à faire pour écarter de son territoire les poutres enflammées et se protéger elle-même contre l'incendie. »

« Par contre, la Russie se trouvant en présence du grand moment prévu par Pierre-le-Grand, n'aurait rien de plus pressé que de laisser de côté ce qui serait étranger à cette question. Qui pourrait alors surveiller le jeu du prince de Bismark ? Et que ne pourrait pas faire en de telles circonstances un homme de sa trempe ? »

« Tandis que l'Autriche et la Russie paillarderaient jusqu'au cou dans le borborygme oriental, Bismark pourrait réaliser le plan, depuis longtemps conçu, d'entreprendre une nouvelle incursion dans le pays des milliards et de régler un nouveau compte avec la France ! Telle est, sans doute, la pensée intime du prince chancelier. Ah ! quelles gorges chaudes il se ferait s'il voyait ses amis s'évertuer à ronger le maigre os de la question orientale, tandis que lui-même s'abattrait sur le pays dont la richesse, aujourd'hui encore, semble inépuisable ! Ainsi l'Europe serait en feu d'un bout à l'autre et toute la région comprise entre l'Euaxin et l'Océan ne serait plus qu'un vaste camp. Il est au pouvoir de l'Autriche d'épargner à l'humanité ces sanglantes épreuves. Une haute mission lui incombe, c'est de travailler résolument au maintien de la paix en Orient, en faisant tout ce qui dépendra d'elle pour empêcher l'insurrection de s'é-

Chronique générale.

La Bourse a été très-défavorablement influencée par les nouvelles relatives aux échecs des Turcs, et l'on craint de voir, d'ici à la fin du mois, le mouvement insurrectionnel prendre des proportions que les grandes puissances ne pourront plus arrêter.

Une dépêche privée, adressée au *Soir*, annonce l'arrivée à Salzbourg, le 19, de l'impératrice Eugénie, qui est venue rendre une visite à la reine-mère Joséphine de Suède.

Ce télégramme ajoute que l'entrevue des deux augustes personnes a trait à un projet d'union du prince impérial avec une princesse suédoise.

L'impératrice Eugénie, qui n'était accompagnée que d'un chambellan et d'une femme de chambre, est repartie le 20, au soir, dans la direction de Kufstein (Tyrol).

Le duc de Leuchtenberg assistait à ces pourparlers et avait, dans ce but, dit-on, quitté Traunstein, où il séjourne depuis quelque temps.

On écrit le 24, de Carlsruhe, à la *Gazette de Cologne* :

« L'impératrice Eugénie qui est, comme on sait, à Arenenberg, fait souvent des excursions et se sert, dans ce but, du petit vapeur à hélice construit pour elle et pour son fils, à Paris. »

« Dans la matinée du 18, elle est venue à Constance, avec le prince Louis, sur ce bateau ; elle s'est rendue, de là, à Friedrichshaven, par le bateau à vapeur public, tandis que le prince est retourné à Arenenberg. L'impératrice est allée par Lindau à Munich, d'où elle est partie le lendemain pour Salzbourg. »

On lit dans l'*Union* :

« La presse allemande paraît donner une grande importance au pèlerinage des catholiques rhénans à Lourdes et à Paray-le-Monial. »

« Elle nous apprend que Mons et Paris sont désignés comme lieux de rendez-vous, et que M. le comte Stolberg, chef du pèlerinage, a obtenu des réductions de prix sur les lignes de chemins de fer. Elle décrit la bannière des pèlerins, fort bien composée, puisqu'elle représente les patrons de l'Allemagne, saint Boniface et sainte Elisabeth, en prière devant la sainte Vierge, avec ces inscriptions : *« Beatam me dicent omnes generationes. »* — Les catholiques d'Allemagne te demandent, Vierge conçue sans péché, ta protection maternelle pour l'Eglise et la patrie. — *Regina pacis, ora pro nobis.* » Elle nous fait savoir enfin que le Saint-Père, ainsi qu'il le fait pour toutes les associations catholiques qui le lui demandent, a accordé sa bénédiction aux pèlerins. »

« Affaire aux journaux d'outre-Rhin de savoir ce qu'ils veulent penser de ce pèlerinage. Ce qui nous étonne, c'est que dans la presse française on juge à propos de s'en occuper autrement que pour en donner simplement la nouvelle. »

« Nous ne parlons pas des journaux radicaux, à qui tout prétexte est bon pour faire

rage contre le catholicisme. Mais des journaux sérieux croient devoir, à propos d'un acte bien simple de piété, entourer de précautions oratoires notre sécurité nationale. »

« Pour nous, nous ne savons pas imaginer les difficultés de si loin et pour si peu de choses. Nous nous reposons sur les bons soins de la police, pour être assurés qu'aucun trouble, aucun désordre, aucune manifestation dangereuse quelconque ne se produira en cette occasion. »

« Cette question réservée, il ne peut que nous plaire de voir les catholiques allemands venir sur la terre de France, si durement traitée par leurs compatriotes, pour y trouver un lieu où ils puissent prier librement pour la paix intérieure de leur patrie. »

On écrit de Syrie :

« Certains journaux d'Europe nous parlent encore de réformes civilisatrices accomplies en Turquie ; nous n'en parlons, nous Européens, que pour nous moquer de la crédulité de la presse, surtout de la presse dite libérale, toujours favorable au Grand-Turc. »

« Ces réformes ne sont que des duperies. Il en est une relative aux successions et qui a déjà fait le malheur de plusieurs familles maronites. »

« D'après cette nouvelle loi, dès qu'un chrétien meurt, les autorités musulmanes se présentent, mettent, sans témoins, les scellés sur tout ce qui appartient au défunt et agissent ensuite à leur guise. Des dettes à payer, une affaire, une entreprise à liquider, une veuve et des enfants à nourrir : tout cela importe peu. Il n'y a rien à dire, rien à réclamer. »

« On nous cite un cas où l'on n'est arrivé à je ne sais quel règlement qu'après deux ans d'attente. Quelle ruine pour les familles ! Dans une affaire où l'abus était trop monstrueux, le consul de France étant intervenu et ayant fait entendre ses griefs jusqu'au Sadrazam à Constantinople, il n'a réussi qu'à irriter les magistrats du Coran. »

« Ceux-ci ont obtenu gain de cause en de plus hautes régions, où la justice n'est qu'un vain nom, et n'en ont pesé que plus cruellement sur les pauvres victimes. »

« Je vous avais parlé de rixes qui avaient eu lieu à Beyrouth entre des chrétiens et des musulmans. La justice a donné tort aux innocents parce qu'ils étaient chrétiens, et le journal qui avait osé raconter les faits selon la vérité a été supprimé. On disait autrefois : Brûler n'est pas répondre. Vous conviendrez que supprimer n'est pas une meilleure manière d'avoir raison. »

On annonce, pour lundi 30-aout, l'apparition d'une brochure politique destinée à produire une certaine sensation.

Cette brochure, ayant pour titre : *Responsabilités ; lettre d'un gentilhomme de province à Mgr le comte de Chambord*, est attribuée à une haute personnalité parlementaire. Elle prend à partie, d'une façon très-vive, le comte de Chambord, et le met en demeure d'abdiquer en faveur du comte de Paris.

Quarante-neuf personnes domiciliées à Marseille sont prévenues d'attentats contre la sûreté de l'Etat, à la suite des perquisitions du 17.

Un correspondant de la *Liberté* fait remarquer à M. Dérojat que la souveraine du royaume britannique règne sur 295 millions d'âmes et possède 560 bâtiments de guerre — plus que la Prusse, l'Autriche, la Russie et la France réunies.

Etranger.

HERZÉGOVINE.

On écrit de la frontière dalmate, en date du 19 août :

Les troupes turques, débarquées ces jours derniers à Klek par deux transports de la marine ottomane, se composent d'un régiment de nizam de trois bataillons à huit compagnies, d'une batterie de campagne de six pièces et d'une compagnie du génie ; en tout, 4,000 à 4,200 hommes.

Cette colonne est beaucoup trop faible pour satisfaire aux exigences de la situation, qui, à la vérité, est très-critique.

Aussitôt débarquées, ces troupes se sont dirigées sur Mosevic.

Cinq kilomètres séparent le port de cette localité, mais la route est très-fatigante à cause de la nature du terrain, qui est montagneux, et de la route à gradins gigantesques qui y conduit.

Les troupes devaient ensuite poursuivre leur route à marches forcées sur Fradaz et Dubraviza, pour se joindre aux cinq bataillons de zédifs envoyés par Dervich-Pacha et débloquer Trébigne ; mais elles n'ont pas osé s'engager plus loin dans les montagnes. Les émissaires turcs les ont averties que 500 insurgés occupent les défilés de Denovac, 400 autres les hauteurs de Kruppa, et que 600 sont embusqués près de Klepovic.

Il est hors de doute que l'insurrection est conduite par des chefs habiles, dont la stratégie consiste à couper les communications, à s'emparer de Trébigne ou d'une autre place forte comme base d'opérations et lieu de refuge dans le cas d'un revers.

Des nouvelles que nous recevons du théâtre de l'insurrection, il résulte que le monastère fortifié de Duzi a été réoccupé par les rebelles, qui avaient dû l'évacuer à la suite du combat du 11. Dimanche 15, ils ont attaqué le château-fort de Goransko qui domine le bourg de Piva, mais qui est dépourvu d'artillerie. Après une faible résistance, la petite garnison turque s'est retirée en bon ordre. Les insurgés ont enfin obtenu quelques avantages, et cela suffit pour augmenter leur courage. Il est évident que si Trébigne tombait en leur pouvoir, les choses changeraient de face et prendraient un caractère sérieusement inquiétant, car la Porte, jusqu'ici du moins, ne déploie pas toute l'énergie et toute l'activité désirables.

De nombreux volontaires serbes partent chaque jour pour le camp ; au moment où j'écris cette lettre, on évalue à 2,000 ceux qui ont passé ou qui se préparent à passer la frontière. Ces chiffres sont peut-être exagérés, il faudra en rabattre de moitié, mais nul ne se dissimule que les Serbes prêteront aux insurgés un concours très-grand et peut-être décisif.

Les Bosniaques veulent, paraît-il, mêler leur cri de guerre à celui des Herzégoviens.

Les nouvelles de Kostajnica sont très-alarmanantes. Dans la nuit du 17 au 18 août, une compagnie turque a été attaquée et mise en fuite. L'insurrection s'étend de Gra-

diska jusqu'au-delà de Kostajnica et Prigedor. Le télégraphe entre Banjaluka et Gradiska est détruit ; le chemin de fer de Novi à Banjaluka coupé sur plusieurs points. Les rebelles, conduits par le fameux Pécija, manquent d'armes et ont dû se retirer dans les montagnes. Des comités s'organisent pour les équiper. Les familles des insurgés ont passé l'Unna et se sont réfugiées sur le territoire autrichien.

Nouvelles militaires.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Le ministre de la guerre a adressé, à la date du 4 août, aux commandants des 3^e, 5^e, 13^e, 15^e et 18^e corps d'armée, une circulaire relative aux manœuvres d'automne qui doivent avoir lieu cette année. Nous extrayons de ce document les passages suivants, qui nous ont paru devoir particulièrement intéresser nos lecteurs.

Tous les mouvements de troupe s'effectueront par les voies de terre.

Dans les corps dont le dépôt et la portion principale n'occuperont pas la même garnison, des cadres de conduite, chargés d'amener les réservistes directement au point de concentration, seront envoyés aux dépôts par la portion principale : ces cadres voyageront par les voies ferrées.

Lorsque les réservistes ne pourront, vu l'éloignement des dépôts, arriver par les voies ordinaires sur le point de concentration, en temps utile pour l'ouverture des manœuvres, ils seront exceptionnellement dirigés sur ce point par les voies ferrées, sous la direction des cadres de conduite.

A leur arrivée au dépôt, tous les réservistes qui ont déjà été sous les drapeaux à un titre permettant de les considérer comme exercés seront compris au nombre de ceux qui doivent rejoindre les bataillons actifs, de manière à porter autant que possible les effectifs de ces derniers aux chiffres qu'ont indiqués les commandants des 3^e, 5^e, 13^e, 15^e et 18^e corps d'armée.

Les opérations concernant l'habillement, l'équipement et l'armement des réservistes devront être achevées assez rapidement pour que ceux-ci puissent être mis en route vingt-quatre heures après leur arrivée.

Aussitôt après la clôture des manœuvres, les réservistes rentreront dans les dépôts par les voies de terre. Néanmoins, ceux qui ne pourraient pas y arriver la veille du jour fixé pour leur renvoi dans leurs foyers seraient dirigés sur les dépôts par les voies ferrées, avec des cadres de conduite.

Il est considéré comme très-avantageux de pouvoir cantonner les troupes, afin de se rapprocher le plus possible des conditions de la guerre ; mais dans l'état actuel de la législation, il n'est pas possible d'imposer aux populations la charge du cantonnement resserré, le seul qui soit applicable dans les manœuvres. On ne peut que réclamer le concours des municipalités en faisant appel à leur patriotisme, d'accord en cela avec leurs intérêts.

En conséquence, le commandant des corps d'armée demandera à l'avance à chaque municipalité de désigner les locaux disponibles où les troupes pourraient s'établir par fractions constituées, telles que halles, granges, hangars, écuries, remises, etc. La commune leur fournirait seulement la paille de couchage. Les officiers, toujours placés à proximité de leurs hommes, auraient seuls droit au logement chez l'habitant.

Même dans les conditions les plus favorables, les troupes auront à bivouaquer ; elles emporteront donc la tente-abri.

Les officiers recevront des tentes dans une mesure qui ne devra pas dépasser les données suivantes :

- 1 grande tente pour le colonel.
- 2 grandes tentes pour les officiers de l'état-major d'un régiment ;
- 2 grandes tentes pour les officiers d'un bataillon ;
- 2 grandes tentes pour les officiers de deux batteries ;
- 1 grande tente pour les officiers d'un escadron.

Les troupes feront usage de la demi-couverture de campement chaque fois qu'elles devront bivouaquer. Ces demi-couvertures seront transportées à la suite des troupes par les soins de l'administration militaire.

La troupe percevra les rations de pain et de viande comme en station ; elle recevra, en outre, pendant la durée de son déplacement,

les rations journalières de sucre, de café et les allocations de chauffage.

Des rations extraordinaires de vin pourront être distribuées pendant la durée des manœuvres, à raison d'une ration au maximum pour cinq jours.

Les troupes qui auraient à rester, pendant quatre jours au moins, campées ou cantonnées sur le même point, auront droit à la paille de couchage.

Les chevaux recevront la ration de route, augmentée, s'il y a lieu, du supplément d'avoine que le ministre se réserve d'autoriser et de fixer ultérieurement.

Chaque homme aura dans son sac deux jours de vivres de réserve ; mais il ne sera délivré de boîtes de conserves de viande qu'aux deux cinquièmes des hommes, de manière à assurer aux troupes deux jours de viande de conserve, qui seront consommés, ainsi que les vivres de réserve, pendant la durée des manœuvres.

La tenue de campagne des fantassins sera conforme à la circulaire du 22 février 1875. La cavalerie, en raison de la diversité et de l'incommodité de ses selles, n'emportera que ses dolmans et ses tuniques avec épaulettes : elle aura la coiffure réglementaire. L'artillerie sera en veste et en képi.

Les officiers d'infanterie, d'artillerie et du génie seront en képi, sans épaulettes.

La désignation des partis opposés à l'aide de tenues différentes dans les manœuvres à double action, ayant été reconnues insuffisantes, de nouvelles instructions vont être données pour que l'un des partis soit distingué par un manchon de toile blanche adapté à la coiffure.

Les munitions seront délivrées ainsi qu'il suit :

80 cartouches à blanc par homme d'infanterie ;

20 cartouches à blanc par homme des autres armes muni du fusil ou du mousqueton ;

40 gargousses par bouche à feu.

Afin d'étudier la question du mode de ravitaillement en munition des troupes d'infanterie, 20 cartouches seulement pour chaque homme d'infanterie seront remises aux corps de troupes. Le surplus, soit 60 cartouches par homme, sera transporté par l'artillerie chargée en campagne de la conduite des colonnes de munitions, et la distribution en sera faite sur le terrain même, au fur et à mesure des besoins, suivant les indications qui seront données par les généraux commandant les divisions.

Tribunaux.

III^e CONSEIL DE GUERRE (séant à Paris).

Audience du 21 août.

COUR MARTIALE SOUS LA COMMUNE. — UN GARDE NATIONAL PASSÉ PAR LES ARMES. — ASSASSINAT. — ONZE ACCUSÉS.

Les accusés sont : 1^o Gustave Meissonnier, quarante-cinq ans, corroyeur ; — 2^o — Thomas Duflos, trente-cinq ans, serurier à Saumur ; — 3^o René Gasnot, quarante-et-un ans, paveur ; — 4^o Jean-François Broqué, cinquante-six ans, charretier ; — 5^o Jean-Joseph Lasoie, vingt-deux ans, journalier ; — 6^o Nicolas Hongrand, trente-sept ans, cordonnier. (Il est malade et ne peut comparaître en justice.) — 7^o Jean-Joseph Laborde, journalier à Saint-Germain-en-Laye ; — 8^o Léon Gueyral, dit Caserole, mégissier ; — 9^o Bontemps, ancien marin, sergent au 48^e bataillon fédéré ; — 10^o Leclogeais, contumax ; — 11^o Mouret, contumax.

Nous résumons les parties principales du rapport du capitaine Aubert :

La victime, Emile Thibaut, dit Cadet, dit Langouin, âgé de vingt-six ans, journalier, était originaire de Cachan, où sa vieille mère réside encore.

Intelligent, paresseux, aimant la fréquentation des cabarets, Thibaut n'était cependant pas un mauvais sujet : on disait volontiers qu'il était plus bête que méchant.

Incapable de comprendre quoi que ce soit aux questions politiques, il y était resté absolument étranger ; et comme il manquait totalement de cet esprit de résolution qui aurait pu le conduire dans l'un ou l'autre camp, les circonstances seules devaient décider de son choix.

Sous le siège des Allemands, il avait fait partie de la garde nationale ; mais, à l'armistice, il avait quitté son bataillon et était

déjà rentré chez sa mère, à Cachan, lorsque éclata l'insurrection. Vers la fin d'avril 1874, alors que les fédérés occupaient les Hautes-Bruyères, Thibaut, sollicité d'entrer dans leurs rangs, se laissa entraîner, bien plus par désespoir que par goût, et s'enrôla dans la 2^e compagnie de marche du 48^e bataillon, qui occupait alors, avec le 176^e, la redoute des Hautes-Bruyères et ses abords.

Thibaut prit bientôt ce service en dégoût, et, dix ou douze jours après son incorporation, il se décida à quitter son bataillon.

Le 10 mai, Thibaut déclarait au sieur Duchêne que ce métier l'ennuyait et qu'il se proposait d'aller à Versailles pour échapper aux fédérés. Le soir de ce jour, il partit après avoir mis une blouse sur son uniforme, mais il fut rencontré par sa propre compagnie dans une tranchée, entre Villejuif et Cachan.

En arrivant dans la tranchée, il fut vivement interpellé par les hommes de sa compagnie, qui, tenant pour suspect tout ce qui venait de ce côté, l'accusèrent d'espionnage et le signalèrent au capitaine Sœnsen. Celui-ci, escorté de la cantinière Cabot, dont la présence à une pareille heure ne révèle que de mauvais sentiments, s'empresse de le faire arrêter et conduire à la redoute pour être mis à la disposition du commandant Bougault.

Le lendemain matin, en présence de plusieurs officiers fédérés, ce commandant lui fit subir un interrogatoire, durant lequel il l'aurait menacé de mort s'il n'avouait ses relations avec l'armée. Thibaut eut peur et confessa, non qu'il avait des intelligences avec les troupes, mais que, dans un cabaret de l'Hay, il avait parlé, devant quelques personnes du pays, de la redoute des Hautes-Bruyères et de la force de la garnison.

Bougault, chef énergique et résolu autant que révolutionnaire dangereux, n'attendait que cet aveu pour donner une base à son accusation d'espionnage et perdre le malheureux Thibaut.

Son intention, d'après ce que laissent supposer les renseignements recueillis et les ordres donnés, était de le faire fusiller aussitôt, sans autre forme de procès ; mais comme il avait rendu compte de cet événement à Léo Meillet, gouverneur de Bicêtre, celui-ci ordonna sa mise en accusation devant une cour martiale qu'il convoqua le jour même et dont il se constitua le président.

Au moment de l'arrestation de Thibaut, on entra dans une période critique pour la Commune. Les fédérés venaient d'être surpris au Moulin-Saquet, chassés des Moulins, du cimetière, du parc et d'une partie du village d'Issy, ainsi que de la gare de Clamart. Le 9 mai, le fort d'Issy était tombé au pouvoir de l'armée, et, ce qui était plus inquiétant pour la garnison des Hautes-Bruyères, les tranchées situées en avant de Cachan sur les routes de Bagneux et de Bourg-la-Reine avaient été surprises et enlevées, vingt-quatre heures avant l'arrestation de Thibaut. Ces échecs avaient sérieusement ébranlé le moral des insurgés. La Commune avait alors présenté toutes ces défaites comme l'œuvre de quelques traitres. Cluseret et Mégy avaient été arrêtés, Rossel venait d'être destitué.

Dans ces circonstances, l'absence de Thibaut devait être mal interprétée, et l'esprit soupçonneux des gardes nationaux ne pouvait manquer de le traiter d'espion.

La perle de cet infortuné fut donc résolue. Thibaut fut arrêté, et on lui lia les mains derrière le dos. Le 11 mai, avant même le jugement de la cour martiale, Bougault donnait tous les ordres relatifs à l'exécution, qui, disait-il, devait avoir lieu le lendemain de bonne heure.

Non-seulement les bataillons étaient avertis de se tenir prêts, mais encore les hommes devant composer le peloton d'exécution avaient été désignés, moitié dans la compagnie de Thibaut, moitié dans le 176^e ; l'adjudant Meissonnier avait été choisi pour commander le feu, et le sergent Bontemps pour donner le coup de grâce. Enfin, deux fédérés avaient conduit la mère de Thibaut à la Redoute, afin de recevoir les derniers adieux de son fils.

Le 12 mai 1874, de bonne heure, la garnison des Hautes-Bruyères et plusieurs détachements appartenant aux bataillons des postes voisins se rassemblaient sur le lieu de l'exécution, situé en contre-bas de la redoute, entre le pied du glacis et le chemin de l'Hay, qui, à cet endroit, court à peu près

parallèlement au côté ouest de l'ouvrage. La ligne des fédérés affectait la forme d'un fer à cheval à l'ouverture duquel devait se placer le peloton d'exécution.

En même temps on faisait prendre un dernier repas à Thibaut, et on l'avertissait de se tenir prêt à mourir.

Peu après, il était extrait de sa prison et placé au milieu d'un peloton, qui attendait sur le plateau, les rangs ouverts.

En sortant de la casemate, Thibaut prononça ces paroles, dont la sincérité aurait dû désarmer ses exécuteurs : « C'est tout de même malheureux, dit-il, de mourir comme ça, sans avoir jamais fait de mal à personne. »

Mais il fallait une victime, et, sur l'ordre de Meissonnier, l'escorte se mit en mouvement pour se rendre sur le lieu du supplice. Un tambour marchait en tête, exécutant la batterie aux champs. Bontemps conduisait le peloton et Meissonnier fermait la marche.

Arrivé à l'endroit désigné, le détachement se forma en bataille à quelques pas, sur la gauche d'un petit tertre surmonté de deux croix, et face à une batterie construite pendant la guerre.

Thibaut fut placé à sept ou huit pas plus loin, face au peloton et le dos tourné à la batterie.

A ce moment, un individu, revêtu d'un costume particulier et ceint d'une écharpe rouge, s'approcha du patient et fit la lecture de la sentence prononcée par la cour martiale ; après quoi, Thibaut, résigné, s'agenouilla et attendit, les yeux bandés, le coup fatal.

Toutes ces dispositions étant prises, Meissonnier, sur un signal de Bougault, commanda le feu, et le malheureux Thibaut tomba percé, dit-on, de dix balles.

Il paraît que, dans son trouble, Meissonnier avait omis un commandement, ce qui occasionna un instant de désordre et de retard pénible.

Aussitôt après le feu, Bontemps, se détachant du peloton, se précipita vers la victime et lui tira, à bout portant, un coup de feu au-dessus de l'oreille gauche.

Quelques instants plus tard, le commandant fédéré Bougault faisait défiler devant le cadavre les bandes insurgées qui regagnèrent leurs postes respectifs, fières d'avoir donné une si belle preuve d'énergie et de dévouement à la cause insurrectionnelle.

Dans la journée, des brancardiers de la Commune transportèrent les restes de Thibaut dans le champ Romanet, situé à droite du chemin de l'Hay, et après l'inhumation on planta sur la fosse une croix portant cette inscription : « Mort aux traitres ! 12 mai 1874. »

Après la lecture du rapport, M. le président interroge les accusés.

Audience du 23 août.

M. le commandant Romain, commissaire du gouvernement, soutient l'accusation contre les accusés présents. Deuzé est mort dans la prison, et Hongrand, malade, sera jugé plus tard. L'organe du ministère public requiert la condamnation de Leclogeais et de Mouret, contumax.

M^e Canot présente la défense de Bontemps, M^e Comby celle de Meissonnier, M^e Ferré celle de Duflos, M^e Sicks celle de Gasnot, M^e Davrillé des Essarts celle de Lasoie, M^e Brossard celle de Laborde, M^e Crochard celle de Gueyral, et M^e Léopold Gravier celle de Broqué.

Le conseil entre dans la salle des délibérations à six heures et demie, ayant à répondre à cinquante-trois questions ; il en sort à huit heures.

Au milieu d'un profond silence, le président donne lecture d'un jugement reconnaissant tous les accusés coupables, et écartant la préméditation en ce qui concerne Duflos, Lasoie, Laborde, Gasnot, Gueyral et Broqué.

Des circonstances atténuantes sont accordées à Lasoie, Laborde, Gasnot, Gueyral et Broqué.

En conséquence, le conseil condamne Bontemps et Meissonnier à la peine de mort. Duflos aux travaux forcés à perpétuité.

Gueyral à dix ans de travaux forcés. Lasoie, Laborde, Gasnot et Broqué à cinq ans de réclusion et à dix ans de surveillance de la haute police, à l'expiration de leur peine.

Le conseil condamne, en outre, Leclogeais et Mouret, contumax, à la peine de mort.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XI.

INAUGURATION DU PORTRAIT DU ROI CHARLES X
A L'ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE. — BAL A
CETTE OCCASION.

Nous empruntons aux *Affiches de Saumur*
le compte-rendu suivant de la fête qui eut
lieu en cette ville le samedi 13 août 1825 :

M. le marquis Oudinot, maréchal de camp
commandant l'École, MM. les officiers et
fonctionnaires de son état-major et les of-
ficiers-élèves, voulant célébrer l'inaugura-
tion du portrait de Sa Majesté par une fête
solennelle, et répondre en même temps à
l'accueil amical qu'ils ont reçu de la ville,
avaient invité les autorités du département
et les principaux habitants de Saumur et des
environs, au nombre de 7 à 800 personnes.

Nous avons promis une description de
cette fête ; nous allons remplir notre pro-
messe, autant pour exprimer à MM. les of-
ficiers et fonctionnaires de l'École la recon-
naissance de ceux de nos compatriotes qui,
maîtres et assistants, ont en quelque sorte parti-
cipé à l'insigne faveur qu'ils ont reçue du
roi, que pour en donner une idée à ceux
des habitants qui n'ont pu y prendre part
de cœur, mais qui ont été si dignement
représentés par M. le Sous-Préfet et M. le
Maire, interprètes des sentiments de notre
ville.

La fête a commencé par un repas donné
aux escadrons dans le manège, où des ta-
bles avaient été dressées pour 300 cavaliers ;
le général, les officiers d'état-major et les of-
ficiers-élèves y ont assisté ; et les principa-
les autorités, ainsi qu'un grand nombre de
dames, pour lesquelles une tribune avait été
réservée, l'ont également honoré de leur pré-
sence.

Aux extrémités du manège étaient les bus-
tes de Charles X et de Louis XVIII, et au
centre la statue équestre de Henri IV.

L'ordre qui a régné dans ce repas n'a été
interrompu que par des cris d'allégresse ; la
santé du roi a été portée par le plus ancien
sous-officier, et c'est avec une ardeur vrai-
ment guerrière que ces jeunes militaires, es-
poir de la cavalerie et pépinière de sous-of-
ficiers pour notre armée, ont répondu à cette
santé par les cris plusieurs fois répétés de :

Vive le roi ! Vive les Bourbons !

C'était un spectacle remarquable de voir
transformés en soldats, accoutumés déjà au
dur métier des armes, 300 jeunes gens, dont
la plupart naguères ne connaissaient que les
plaisirs du monde et des plus brillantes so-
ciétés, et qui aux douceurs d'une vie libre et
tranquille ont vu succéder pour eux un tra-
vail actif et une sévère discipline. L'amour
du roi et de la patrie, cet amour qui sait re-
tempérer une âme enervée par la mollesse et
électriser des cœurs chancelants, a pu seul
opérer un si rapide changement. Avant que
les escadrons fussent reconduits au quartier,
la musique formée de l'école des trompettes
a joué l'air *Vive Henri IV* et quelques fan-
taises ; cet établissement donne déjà de belles
espérances.

A huit heures et demie, tous les officiers et
fonctionnaires de l'École étant réunis dans
la salle où avait été placé le portrait du roi
et où devait avoir lieu le bal (salle qui por-
tera désormais le nom de *salon du roi*), et un
grand nombre de personnes invitées étant
arrivées, la musique s'est fait entendre, le
voile qui couvrait le portrait du roi a été levé
au signal donné par un coup de canon, et le
général a prononcé le discours suivant, que
nous sommes satisfaits de pouvoir donner
presque textuellement, l'expression avec la-
quelle il a été prononcé l'ayant gravé dans
nos cœurs :

« Messieurs,
Le roi, en accordant son portrait à l'É-
cole de cavalerie qu'il a créée, semble
vouloir présider lui-même à nos travaux.
Sous le costume du 4^e régiment de notre
arme, il répand un nouvel éclat sur notre
uniforme, il honore la cavalerie entière, et
double ainsi le prix de la faveur insigne
qu'il nous accorde.

La récompense que nous recevons au-
jourd'hui est anticipée, nous n'avons rien
pu faire encore pour la mériter ; mais j'en
prends en votre nom et au mien, Mes-
sieurs, l'engagement sacré : nous justi-
fierons la confiance dont nous sommes
l'objet par un dévouement sans bornes au
roi et à l'auguste famille des Bourbons,
que nous confondons dans un même sen-

« timent de respect et d'amour. *Vive le roi !*
« *Vivent les Bourbons !* »

Ce cri, qui a soudainement été répété par
les officiers et les habitants avec un égal en-
thousiasme, trouvera toujours un écho fidèle,
soit qu'il parte de la ville ou de l'École ; il
sera le gage de l'union qui régnera entre
l'une et l'autre, de cette harmonie, qui, ré-
sultant des mêmes sentiments, ne saurait
désormais être troublée. Nous en avons pour
garant la sagesse et la fermeté de M. le ma-
réchal de camp commandant, l'exemple de
MM. les officiers supérieurs et d'état-major,
qui savent joindre aux talents militaires
toutes les vertus civiles, et surtout cet échange
de plaisirs et ces liens d'amitié déjà formés
entre les officiers et nos concitoyens.

Si nous avons pu retracer jusqu'aux
moindres paroles de M. le maréchal de camp
Oudinot, il nous serait difficile de peindre la
noblesse et la vive émotion avec laquelle il
s'est exprimé, émotion qu'il a d'autant plus
facilement communiquée à tous ses audi-
teurs, qu'ils étaient animés des mêmes pen-
sées, et qu'il parlait à des cœurs pénétrés des
mêmes sentiments. (La suite à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre de Saumur.

Mardi prochain, 31 août, la troupe (au
complet) du théâtre national de l'Odéon
donnera une seule représentation du MA-
RIAGE DE FIGARO, interprété par les ar-
tistes qui ont joué sur notre scène, au mois
de juin dernier, la *Maitresse légitime*.

L'Odéon étant en ce moment en répara-
tion, cette circonstance a permis à la troupe
d'emporter tous les costumes ; donc, mise
en scène très-importante.

Dans la liste des artistes, nous remar-
quons le nom de M. Porel, un des meilleurs
comédiens du théâtre de l'Odéon, le même
qui, il y a plusieurs années déjà, a obtenu
un grand succès à Saumur, dans la *Contagion*,
d'Emile Augier, à côté de M^{me} Doche
et de M. Berton.

Nous reparlerons de cette soirée qui pro-
met d'être brillante.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR.

Jugement.

Suivant jugement rendu par le tribunal
correctionnel de Saumur (Maine-et-Loire),
le vingt août mil huit cent soixante-quinze,

Il appert :

Que la nommée DELENTE, JULIE-VIR-
GINE, âgée de 24 ans, née à Saint-Cormier-
des-Landes, arrondissement de Domfront,
sans profession, demeurant commune de
Bagnaux, comparante,

A été condamnée, pour falsification de
lait exposé en vente le 5 août courant, en
six jours de prison, cinquante francs d'a-
mende, à la confiscation du lait saisi et dé-
posé au Bureau de bienfaisance de Saumur,
aux frais de l'affichage du jugement, par
extrait, à la porte de la Mairie de Bagnaux,
et à l'insertion dudit jugement dans les deux
journaux *l'Echo Saumurois* et le *Courrier de
Saumur*, et en tous les frais.

Pour extrait :
Saumur, le 26 août 1875.
F. ANDRÉ, commis greffier.

Vu au parquet :
Pour le Procureur de la République,
RENOUF-DUBREIL.

BEAUFORT. — A raison du concours de
bestiaux qui aura lieu à Beaufort dimanche
prochain 29 août, il est organisé dans cette
ville, au profit des inondés, un grand con-
cert donné par la Société de Sainte-Cécile
d'Angers, des amateurs, des artistes du
Grand-Théâtre d'Angers et la musique mu-
nicipale de Beaufort. Ce concert commencera
à sept heures du soir.

C'est une bonne œuvre, nous lui souhai-
tons grand succès.

La maison Barthélemy Estienne, de Marseille,
publie chaque année les avis qui lui sont adressés
par des correspondants sur la récolte des céréales
en France et à l'étranger.

Le nouveau recueil forme un grand volume
in-octavo de 480 pages.

L'importance qu'ont cette année les renseigne-
ments relatifs à la récolte donne un très-vif intérêt
aux développements dans lesquels ont cru devoir
entrer les correspondants de la maison Estienne.

Le volume se termine par une carte teintée de la
France indiquant la qualité de la récolte pour cha-
que département. Nous croyons utile de résumer
ces indications.

La récolte est bonne dans quinze départements :
le Finistère, la Manche, l'Orne, l'Oise, la Lorraine,
l'Alsace, la Côte-d'Or, le Cher, la Saône-et-Loire,
l'Ain, le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme, la
Haute-Loire, la Charente-Inférieure.

Elle est assez bonne dans vingt-six départements :
le Morbihan, la Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-
Loire, les Deux-Sèvres, le Loir-et-Cher, la Vienne,
l'Indre, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, la
Seine-Inférieure, le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne,
les Ardennes, la Marne, la Meuse, Meurthe-et-
Moselle, les Vosges, le Doubs, le Jura, la Nièvre,
l'Aveyron, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orien-
tales.

Elle est passable dans quinze départements : les
Côtes-du-Nord, le Calvados, l'Eure-et-Loir, la
Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, le Loiret,
l'Indre-et-Loire, la Haute-Saône, l'Allier, la Haute-
Vienne, la Charente, le Cantal, la Drôme, la Corse.

Elle est médiocre dans vingt-quatre départements :
l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Vendée,
l'Eure, la Somme, l'Yonne, l'Aube, la Haute-
Marne, la Haute-Savoie, l'Isère, les Hautes-Alpes,
les Basses-Alpes, le Var, l'Ardèche, la Lozère,
l'Hérault, l'Aude, l'Ariège, le Lot, le Gers, le Lot-
et-Garonne, la Gironde, les Landes, les Basses-
Pyrénées.

Elle est mauvaise dans huit départements : la
Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le
Gard, Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-
Maritimes.

Comme on le voit, la région la plus éprouvée est
celle du Midi, dont presque tous les départements
ont une récolte médiocre ou mauvaise.

Faits divers.

On signale, de Saint-Nazaire, un cruel et
terrible accident :

Le nommé Pierre Cavalie, tarrrier, jeune
homme de 30 ans, voulant avoir une idée
de la quantité de tartre qu'il y avait dans
un tonneau dont il avait tiré le vin, et au-
quel on avait mêlé par mégarde du schiste
au lieu de 3/6, engagea la moitié de son
corps, la tête la première, tenant d'une
main une lanterne et de l'autre son outil.

A peine eut-il commencé son travail
qu'un morceau de tartre tomba sur la
flamme de la lanterne, restée ouverte d'un
côté, et le tonneau s'enflamma d'un seul
coup. Il retira sa tête au plus vite et courut,
la chemise en feu, vers la porte ; mais au
lieu de tirer la porte en dedans, il la pous-
sait en dehors, il ne put sortir de la cave
qu'après avoir eu la chemise brûlée sur les
épaules. La maitresse de la maison, attirée
par ses cris, descendit lui ouvrir ; il se
traîna alors dans l'eau d'un ruisseau voi-
sin, mais c'était trop tard. Le lendemain
matin, il mourait au milieu d'atroces souf-
frances.

LE CONCOURS DES TIMBRES-POSTE.

C'est lundi, à deux heures, qu'a été clos,
au ministère des finances, le concours pour
la création de nouveaux types de timbres-
poste.

A cette heure, 367 récépissés avaient été
donnés. Ce nombre ne doit pas être consi-
déré comme définitif, pour cette raison
qu'une foule d'artistes et d'amateurs de pro-
vince ont envoyé leurs idées par la poste.

Parmi ces esquisses, quelques-unes sont
très-remarquables, et d'autres sont insigni-
fiantes, mais le plus grand nombre dénotent
un grain de folie. Toutes seront examinées
sans exception par la Commission, qui se
réunira dans les premiers jours de la se-
maine prochaine.

On décidera alors s'il convient de faire
une exposition des projets. Dans tous les
cas, l'examen le plus minutieux aura lieu,
et la décision sera rendue publique dans les
premiers jours de septembre.

Parmi les esquisses envoyées, citons
celles qui représentent le caducée de Mer-
cure, des casques, des trophées, le mot *sep-
temat*, les dessins les plus divers concer-
nant l'administration postale et tout à fait
étrangers au programme. Un autre, plus
comique, représente un facteur rural, vêtu
de la blouse bleue à poignets rouges, qui re-
met une lettre à une bonne ménagère sur le
seuil d'une maison de campagne. Un détenu
de Sainte-Pélagie s'est amusé à décrire son
projet en quatre pages ; deux ou trois repré-
sentent une montagne avec un soleil se le-
vant derrière, à l'instar des timbres de la
République argentine ou de La Plata, qui
sont couverts de petits ruisseaux argentés,

de prairies fertiles, au bord desquels brou-
tent des chevaux.

Dernières Nouvelles.

Le prince de Hohenlohe, ambassadeur
d'Allemagne à Paris, qui se trouve actuelle-
ment en congé dans ses terres de Styrie, est
attendu prochainement à Varzin, où les
autres ambassadeurs, celui de Londres,
celui de Madrid, celui de Rome, sont allés
déjà ou vont aller aussi conférer avec le
chancelier.

La villégiature du prince de Bismark à
Varzin se prolongera jusque vers les der-
niers jours d'octobre, dans le cas fort possi-
ble où l'empereur Guillaume se ferait con-
seiller par ses médecins de ne pas donner
suite à son projet de voyage en Italie.

La revue de dimanche dernier, à Munich,
s'est passée avec beaucoup d'éclat. Le roi
Louis a complimenté le général Von der
Tann, commandant du corps d'armée, de la
bonne tenue des troupes. Il a doublé la solde
du jour pour tous les soldats et sous-offi-
ciers.

Les journaux prussiens se font un malin
plaisir de raconter que le cheval monté par
le roi Louis, en cette circonstance, avait été
envoyé à Munich trois jours à l'avance, et
exercé à ne pas s'effaroucher du bruit
inaccoutumé de la musique des régiments,
non plus que des divers exercices mili-
taires.

Le roi de Bavière est reparti lundi pour
Munich.

Voici la liste des nouveaux conseils gé-
néraux qui ont clos leur session : Aisne,
Haute-Garonne, Manche, Meuse, Savoie,
Yonne.

Cela porte à 46 le nombre des conseils gé-
néraux qui ont terminé leurs travaux.

Le Président de la République partira au-
jourd'hui pour aller dans ses terres, dans le
Loiret. Il sera probablement de retour mer-
credi prochain.

M. le duc Decazes est attendu dimanche
à Paris.

M. Buffet a l'intention d'aller, dans le cou-
rant de septembre, dans le département des
Vosges pour s'occuper du règlement de
quelques affaires de famille. L'époque de
son départ n'est pas fixée.

L'absence du vice-président du conseil de-
vant être de courte durée, aucun de ses col-
lègues du cabinet ne sera chargé de l'inté-
rim du ministère de l'intérieur.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur
aura, à cette époque, repris ses fonctions ;
il n'est pas d'usage, lorsqu'un sous-secré-
taire d'Etat concourt à la direction d'un dé-
partement ministériel, qu'en l'absence du
ministre titulaire, un autre ministre prenne
l'intérim, surtout lorsque l'absence du titu-
laire doit être courte.

Aucune difficulté n'est à prévoir à cet
égard, comme un journal du matin le pré-
tend. Pendant l'absence de M. Buffet, les
choses seront réglées comme elles le sont ac-
tuellement.

Pendant l'absence de M. Dufaure, aucun
intérim du ministère de la justice n'a été, en
effet, confié à aucun ministre.

On ne connaît pas encore ici le résultat
des démarches que les consuls des puissances
garantes ont faites auprès des provin-
ces soulevées en Orient.

(Correspondance Havas.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4695. — 24 Août 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Pa-
ris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures :
Le centenaire d'O'Connell ; — Le *Castalia* ; — Le
Congrès de géographie ; — Le régiment qui passe,
tableau de M. Detaille ; — Essais d'armes antiques
à Saint-Germain-en-Laye devant les membres du
Congrès de géographie ; — Montargis. — L'Imbécille
de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harle
(suite). — Chronique du Sport. — Bulletin biblio-
graphique. — Variétés : Quelques pages d'histoire
musicale (V). — Revue financière de la semaine.
— Les taupes. — Faits divers. — L'Herzégovine.

Gravures : Les fêtes du centenaire d'O'Connell,
en Irlande. — Le *Castalia*, nouveau navire à deux
coques jumelles, pour la traversée du Pas-de-Ca-
lais. — Le Congrès de géographie : salle des séan-
ces du Congrès, au palais des Tuileries. — Le régi-
ment qui passe, d'après le tableau de M. Detaille
(Salon de 1875). — Essais d'armes antiques exé-
cutés à Saint-Germain-en-Laye devant les mem-
bres du Congrès de géographie (6 gravures). — La
France pittoresque : Montargis. — L'insurrection
de l'Herzégovine : la forteresse de Trébigne assiégée
par les insurgés. — Echecs. — Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les dix-sept premiers fascicules sont en vente.

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel-Lévy les tomes III et IV de son Histoire de la guerre civile en Amérique. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, Stoffet et la Vendée, par M. Edmond Stoffet, vient de paraître à la librairie E. Plon et C^{ie} à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom : il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux mémorables combats de la « Guerre des Géants. » Le volume est orné d'une carte qui permet de sui-

vre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée : avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.
Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 56 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.
Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

EAU FIGARO

Teinture par Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B^e.-Nouvelle. Le fl. 5 fr. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.



POMPE ROTATIVE

CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVASEMENT des Vins, Huiles, Essences, etc.

Debit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. g. d. g. 121, rue Oberkampf, — Paris.
Envoi franco de prospectus.

Représentés à Angers par MM. MARTIN FERRAS articles de caves.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	66	55	» 33	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	» 5	» 1	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	662	50	» 5
4 1/2 % jouiss. septembre...	98	»	» 25	Crédit Mobilier	180	» 5	» 1	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	600	»	» 5
5 % jouiss. novembre...	104	50	» 25	Crédit foncier d'Autriche	553	50	» 1	Société autrichienne, j. janv.	607	50	» 5
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	» 1	Charentes, 400 fr. p. j. août.	343	»	» 1	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	» 1	Est, jouissance nov.	575	»	» 3				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	477	50	» 3	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	932	50	» 3	Orléans	311	75	» 1
— 1865, 4 %	495	»	» 2	Midi, jouissance juillet.	698	25	» 1	Paris-Lyon-Méditerran.	305	»	» 1
— 1869, 3 %	345	»	» 2	Nord, jouissance juillet.	1172	50	» 2	Est	309	50	» 1
— 1871, 3 %	324	»	» 1	Orléans, jouissance octobre.	987	50	» 5	Nord	317	»	» 1
— 1875, 4 %	468	»	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	617	50	» 1	Ouest	309	»	» 1
Banque de France, j. juillet.	3850	»	» 5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	27	»	» 50	Midi	307	50	» 1
Comptoir d'escompte, j. août.	595	»	» 5	Compagnie parisienne du Gaz.	995	»	» 5	Deux-Charentes	285	»	» 1
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	» 5	Société Immobilière, j. janv.	27	»	» 50	Vendée	228	75	» 1
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	260	»	» 2	Canal de Suez	518	75	» 1
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	» 5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — (s'arrête à Angers.)
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 12 — — express.
7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-matin.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — omnibus.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 28 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e CALLIER, avoué, à Saumur.

A VENDRE

Par suite de conversion, A Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD, notaire, Le dimanche 26 septembre 1875, à midi,

DEUX MAISONS

Se joignant, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^{os} 31 et 33, et place de Nantilly, appartenant à M^{me} veuve Martin-Renaume. Mise à prix de chacune des maisons, 2,000 francs. Voir les affiches pour la désignation. (405)

A VENDRE

OU A LOUER

DE SUITE, Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET

LES VASTES BATIMENTS DE LA MAREMAILLET

Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vignes et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport.

Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits. La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (406)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN

MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PETITE MAISON ET JARDIN

A Saumur, rue de l'Echelle, n^o 18, en face le château d'eau. Conditions très-avantageuses. S'adresser à M^e CLOUARD. (366)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, Le dimanche 29 août 1875, à midi,

En l'étude de M^e MÉHOUS,

UNE MAISON

Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n^o 1,

Occupée actuellement par la pension de M^{me} Bergault, avec vaste cour et bâtiments de servitudes. On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. DUPONT-BERGault, qui habite la maison. (367)

A LOUER

Pour Noël 1875,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilangé,

Occupée autrefois par M. Gilbert-Lancement,

Comprenant magasins, chambres à coucher, écurie, etc. S'adresser à M. F. GAUDAIS, rue d'Alsace, 10, Saumur. (345)

PRAIRIE AU VERT

POUR CHEVAUX

Aux Huraudières.

S'adresser à M. Bouché, hôtel de la Boule-d'Or, ou à M. FOUCHIER, près la barrière du Bray.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Genes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE

CHIENNE DE CHASSE, d'arrêt, dressée. Chez M. JAGOT, 12, rue du Temple. (407)

A VENDRE

UN FODRE

D'une contenance d'environ trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JOLIE CHIENNE NOIRE

D'arrêt.

S'adresser à M. Vincent BASTARD, garde au château de Brézé. (401)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ECONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Sauces et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre

Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 50, rue des Pelites-Ecuries, PARIS.

Nouvelle Batteuse pour frs 300. rendue franco à la frontière française, qui bat toute espèce de blé parfaitement. 21000 pièces ont été vendues pendant deux ans. S'adresser à Monsieur le fabricant Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche) Franzensbrückenstrasse, 15. (207)

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc. (Le moindre gain est de fr. 46) d'un total de 26,950,000 LIRE ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1^{er} OCTOBRE 1875. Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève. Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE. Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats. P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE D'APRÈS LES TRADUCTIONS De BITAUBE et de POPE Par F. DABURON, Ancien Magistrat. Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean ; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal. Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.